

## 29 - Espaces Verts - Validation du programme de travaux 2016 - Demande de subventions

**Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur :** Le programme de travaux d'investissement pour l'année 2016 répond essentiellement aux enjeux de sécurisation, de mise aux normes et de proximité.

Pour autant ces travaux permettent :

- le maintien ou la modification d'équipements qui facilitent la cohésion sociale, la rencontre et l'épanouissement. Nous tendrons à transformer les centralités intraquartiers pour multiplier les formes d'animations sur les espaces publics. C'est un levier fort pour qu'un équilibre des rapports sociaux s'instaure à nouveau et réinvente la tranquillité publique et le bien vivre ensemble. Nous travaillons à l'accompagnement des initiatives citoyennes qui semblent émerger, même si cette philosophie du partage était déjà inscrite dans les espaces publics bisontins : vergers et jardins partagés par exemple.

- un travail de mise en accessibilité des équipements se développe pas à pas sur tout le territoire communal. Les objectifs sont d'offrir des espaces accessibles au plus grand nombre des handicaps et aux différents équipements.

- la biodiversité dans la ville est un indicateur important d'une bonne santé du milieu urbain offert aux usagers de la ville : sols, faune, flore, air et ressource en eau. La question des molécules utilisées est fondamentale. La Ville, dans ses pratiques, est engagée avec l'adoption d'une politique de zéro-phyto depuis de très nombreuses années, les plantations sont de moins en moins monospécifiques et de plus en plus pérennes, la tonte est de plus en plus tardive... L'enjeu nouveau qu'il est urgent de mettre en place porte sur les conditions d'adaptation du monde du vivant, même en milieu urbain ou semi-urbain. La proximité des collines et des massifs forestiers alimente les connexions biologiques avec les espaces très urbanisés ; pour autant, il ne suffit pas de maintenir une «ceinture verte» pour faire fonctionner les milieux naturels et plus encore le sentiment de bien-être dans la ville. Les dernières études montrent que les habitants sont satisfaits de leur environnement lorsqu'un parc ou espace vert est situé à moins de 500 mètres à pied de leur logement.

Quelques commentaires pour signifier les choix de 2016 :

Il faut remarquer que le programme de lutte contre la renouée du Japon qui avait bénéficié d'un financement dédié entame désormais celui des travaux en matière de biodiversité. Cela met en exergue que nous devons être exigeants quant aux pratiques de transfert de «terre» sur le territoire, appliquées tant par des collectivités, des entreprises privées que des personnes physiques. Il faut rappeler qu'il suffit d'un petit morceau de rhizome de la renouée du Japon pour qu'un nouveau foyer de plantes invasives s'implante.

Par ailleurs, aucun parc remarquable n'est reconnu s'il ne met en scène de grands arbres, aucune ville n'est aujourd'hui considérée comme accueillante et riche par son environnement sans parc et beaux spécimens. Aujourd'hui, on lui reconnaît des vertus plus globales encore quant au stockage du carbone, la régulation dans le cycle de l'eau, le rafraîchissement du milieu urbain... L'arbre est ainsi un acteur positif du cadre de vie. Pour autant, il implique un entretien important. Il faut remarquer que la politique de bons soins portés aux arbres à Besançon permet, malgré l'augmentation des «coups de vent» due aux changements climatiques, une bonne résistance des grands arbres aux rafales.

Pour finir cette analyse, en France, on connaît les villes médiévales, celles marquées par l'Antiquité ; d'autres ont vu le patrimoine contemporain l'emporter sur l'histoire plus lointaine de leur centre. A Besançon, nous avons une signature toute particulière : celle d'une architecture dominante du XVII<sup>ème</sup> siècle en rapport esthétique avec la Nature. Le paysage est un atout essentiel qui, parce qu'il est le produit d'une interaction entre société et environnement, nécessite une intervention permanente : pâturages, vergers, vigne... Les sentiers de randonnées sont des liaisons organiques entre ces atouts patrimoniaux que les habitants et les touristes doivent pouvoir s'approprier plus encore qu'aujourd'hui.

Un département comme celui des espaces verts, outre une fonction support, est un département qui porte une politique biologique, culturelle et sociale. C'est une politique qui renvoie aux animations intérieures et à la santé publique.

## INVESTISSEMENT

### 1 - TRANCHES ANNUELLES

#### Au titre du chapitre 21.823.2128.00507 - 34000

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Domaine de l'environnement et des espaces verts</b></li> <li><b>tranche annuelle de gros entretien des espaces verts -</b></li> <li><b>sécurité et maintenance du patrimoine</b></li> </ul>	<b>291 666 €</b>
---	------------------

Le programme prévisionnel s'établit comme suit :

* <b>soins aux grands arbres</b> (Chamars, Micaud, Granvelle, autres parcs...),	80 000 €
* <b>améliorations d'usage, de maintenance et de sécurité, dans les espaces verts, parcs et jardins, tels :</b>	101 666 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>square Bouchot</b> : travaux d'amélioration (clôture, entrée, sol)</li> <li>- <b>berges de Chamars, aire d'ébats pour chiens</b> : modification du périmètre d'évolution sous le pont au droit du mur des grappeurs</li> <li>- <b>promenade Chamars</b> : grosses réparations diverses (allées, bordures métal, pelouse) suite à passage d'engins</li> <li>- <b>abords de la Cité des Arts, près tour bastionnée de Bregille</b> : protection des espaces verts aménagés pour empêcher le stationnement</li> <li>- <b>Clos Barbizier, terrasse haute</b> : protection métallique de sécurité sur barrière</li> <li>- <b>parc de Fontaine Ecu (ancienne propriété Rey)</b> : travaux conservatoires et de mise en sécurité (arbres riverains et murs-clôtures)</li> <li>- <b>parc Boichard</b> : barrière en bois et restauration d'une partie déformée du mur de pierres le long propriété riveraine (sécurité)</li> <li>- <b>parc Viotte, emplacement de l'ancienne aire de jeux pour enfants</b> : décapage des enrobés, remise en état et enherbement</li> <li>- <b>square Pergaud</b> : adduction d'eau et installation d'une borne fontaine</li> <li>- <b>espace Isenbart-source du ruisseau de la Mouillère, rucher Abeille sentinelle</b> : installation nouvelles clôtures de protection contre intrusions, fermeture du site</li> <li>- <b>rue Mirabeau, emplacement de l'ancienne aire de jeux</b> : réaménagement en espaces verts</li> <li>- <b>parc de Casamène</b> : consolidation d'une partie de mur, suppression d'anciens cabanons, débroussaillage sélectif (travaux d'insertion), interventions de sécurité et de conservation sur arbres</li> <li>- <b>Parc Urbain</b> : remises en état aux abords des jardins, remodelage et enherbement</li> <li>- <b>parc Colette</b> : interventions conservatoires dans le parc (travaux d'insertion), et sur arbres le long de propriétés riveraines</li> <li>- <b>coulée verte Combe Saragosse</b> : amélioration de l'allée</li> <li>- <b>divers quartiers</b> : réfection d'espaces divers, plantations complémentaires dans le cadre des actions de gestion écologique, amélioration de la biodiversité...</li> <li>- diverses clôtures et protections : garde-corps, grilles, protections bois, barrières de délimitations d'accès</li> <li>- pose de mobilier de convivialité - diverses grosses réparations, travaux d'urgence...</li> </ul>	

* <b>Ad'AP - Mises en conformité pour personnes à mobilité réduite (PMR) :</b>	8 000 €
- parc rue Renoir	
- square Abbé Manche	
- promenade de l'Helvétie, Jardin des sens	
* Installation et amélioration de <b>mini-sites de compostage</b> pour la valorisation des produits végétaux issus de l'entretien des parcs et squares publics, ou stockage de compost... (accès plateforme Trépillot...)	3 000 €
* <b>Equipement, modernisation de l'établissement horticole :</b>	10 000 €
équipements divers, récupération eau de pluie	
* <b>Projets participatifs sur l'espace vert public commun</b>	5 000 €
avec les habitants	

#### ***Lutte contre l'érosion de la biodiversité***

* <b>Ceinture verte du Centre ancien de Besançon, refuge LPO</b>	6 000 €
(liaison écologique des promenades Micaud - Helvétie - ruisseau de la Mouillère - Glacis - Deubel) : actions d'amélioration de la biodiversité	
* <b>Labellisation «EcoJardin, la référence de gestion écologique» :</b>	5 000 €
aménagements, panneaux, audits	
* <b>Lutte contre la renouée du Japon, espèce exotique envahissante :</b>	20 000 €
programme pluriannuel de lutte non chimique	
* <b>Continuités socio-écologiques en milieu urbain :</b>	13 000 €
(Montarmots, rue Dornier...)	
* <b>Aménagements des collines, pour des paysages vivants, tels</b>	40 000 €
Chaudanne, Rosemont, Roche d'Or, Bregille, Citadelle/Chapelle des Buis, Planoise - pelouses sèches et milieux naturels divers, continuités écologiques :	
- mise en œuvre des plans de gestion et suivis écologiques (espèces patrimoniales et surfaces pâturées)	
- <b>réseau des sentiers de randonnée :</b>	
- gros entretien du réseau de sentiers, panneaux sur collines, balisage, réparations...	
- création sentier de liaison pédestre Malcombe-Rosemont	
- <b>pâturage :</b> défrichage et gestion des pelouses par le pâturage, accompagnement, clôtures mobiles...	
- Combe de l'Oeillet, Rosemont : pose de clôtures...	
- <b>vigne culturelle</b> de Port Douvot : travaux de culture, édification des ceps, accompagnement	

#### **Au titre du chapitre 21.823.2128.0096013 - 34000**

• <b>Aires de jeux publiques</b>	<b>117 257 €</b>
----------------------------------	------------------

Le programme prévisionnel s'établit comme suit :

- \* aménagement d'aires de jeux pour enfants, telles :
  - Clos Barbizier : réhabilitation de l'aire de jeux des petits
  - Square Rivotte : confortement de l'aire de jeux après réalisation du mur anti-crue

- \* travaux de grosses réparations, telles :
  - installation de clôtures de protection et travaux de maintien de la conformité des aires de jeux, réfection de sols amortissants (Bourgogne, Fribourg...)

## 2 - TRANCHES ANNUELLES - ENVELOPPE DE PROXIMITE 2016

### Au titre du chapitre 21.823.2128.0096013 - 34000

- Aires de jeux publiques dans les quartiers prioritaires du Contrat de ville 100 000 €

Le programme prévisionnel s'établit comme suit :

- \* Place **Olof Palme** : réaménagement de l'aire de jeux pour enfants (2 à 6 ans)
- \* Rue des **Causses** (nouvel emplacement) : réhabilitation d'une aire de jeux pour enfants (2 à 6 ans)

### Au titre du chapitre 21.823.2128.00550 - 34000

#### Domaine de la biodiversité

- Jardins familiaux, jardins partagés pour les habitants des quartiers prioritaires du Contrat de ville 80 000 €

Le programme prévisionnel s'établit comme suit :

- \* Jardins familiaux de la **Grette-Vuillemin** : amélioration des conditions de jardinage (borne fontaine, compost)
- \* Rue de **Reims** : création de jardins partagés
- \* Chemin du **Bois Saint-Paul** : création d'un nouveau site de jardins familiaux
- \* Jardins familiaux de **Rosemont CFA** : réhabilitation des jardins amélioration des équipements de 15 à 20 parcelles (abris collectifs, coffres à outils)

## 3 - PPI - OPERATIONS INDIVIDUALISEES

### Au titre du chapitre 23.823.2312.006044 - 34000

- Mise en valeur et conservation du patrimoine Vauban 75 000 €

- \* Travaux de maintenance conservatoire et de mise en vue Intervention sur végétaux ligneux et sécurité aux abords des fortifications : enceinte urbaine de Battant, rempart Tarragnoz, forts de Chaudanne, Bregille, Beauregard...

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux proposé,

- autoriser M. le Maire à solliciter pour les opérations concernées des aides financières de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire le cas échéant, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.*